

COMMUNE DE SAINT-LEGER-DES-VIGNES



PLAN LOCAL D'URBANISME

**P.L.U.**

PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE  
**LES ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT**

( septembre 2003 )

## LES ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT

---

Pour mettre en œuvre certains grands principes énoncés dans le P.A.D.D., les élus de Saint-Léger-des-Vignes ont esquissé des projets d'aménagement, notamment en matière d'espaces publics, de paysage et de renouvellement urbains.

- 1) • **Pour préserver le centre-bourg et les vieux quartiers du quai**, le PLU a créé pour eux une zone particulière, UA, assortie d'un Règlement adapté. Dans cette zone les élus envisagent de réhabiliter deux ensembles immobiliers ouvrant sur le canal, pour y créer des logements locatifs :
  - une grande demeure située au n° 70, route nationale (parcelle n° 185), implantée dans un petit parc arboré, pourrait accueillir trois logements.
  - l'immeuble situé aux n°s 48-50 route nationale comporte au rez-de-chaussée une supérette « Casino » ; les étages réaménagés pourraient accueillir quatre à cinq logements.

Ces projets de réhabilitation seraient de nature à revitaliser le front sur quai, tout en favorisant la mixité sociale.

- 2) • **Pour créer un nouveau quartier : structurer l'urbanisation du Champ du Puits :**

Pour ordonnancer ce quartier en devenir, il est envisagé de profiter de la forme carrée du cimetière, de sa position au centre géométrique du futur quartier, de sa bonne visibilité dans l'environnement, pour créer – à une échelle large – un repère urbain fort, grâce à un axe planté orienté nord-sud selon la médiatrice du grand carré. De part et d'autre de cet axe s'organiserait, presque symétriquement, l'urbanisation future du quartier.

- 3) • **Un espace public à requalifier pour une nouvelle centralité : la place du 11 Novembre :**

Pour créer un cœur de bourg, la place du 11 Novembre, aujourd'hui espace mal défini, pourrait dans le futur être aménagée et paysagée pour devenir **la grand'place du village**. Dans cette hypothèse la plate-forme haute, actuellement aire de stationnement, serait traitée en place « minérale », bordée d'arbres et / ou de bâtiments ; la partie basse serait transformée en square à dominante végétale.

Cette place étant bordée à l'Est par la route de La Machine, les futures constructions devraient respecter un recul minimum par rapport à l'emprise publique et être isolées phoniquement.

- 4) • **Sécuriser la partie urbaine de la RN 81 par des carrefours aménagés :**

La partie la plus animée de la commune se situe le long du quai entre la mairie et la rue de la Verrerie. Certains aménagements pourraient donner un caractère plus « urbain » à la route nationale dans cette section de la traverse du Bourg, faire ralentir les véhicules et sécuriser les piétons.

Les plus « sensibles » sont les carrefours qui correspondent aux trois rues qui débouchent sur la RN 81 perpendiculairement et en pente : la rue de la Loge qui tangente la mairie ; la rue de Sirmelle dans l'axe de la rue des Ecoles ; la rue de la Verrerie décrite ci-dessous. Ces carrefours seraient fortement améliorés par un élargissement de trottoirs, un nouveau traitement des revêtements de surface, une matérialisation plus forte des traversées piétonnes, un mobilier urbain adapté au caractère de chaque carrefour.

- **Aménager la rue de la Verrerie, pour mieux relier le quai au quartier des écoles et à la place du 11 Novembre :**

La rue de la Verrerie n'est pas seulement l'axe géométrique du trapèze qui figure le centre-bourg : elle relie « le quai commerçant » aux écoles et au quartier de l'ancienne Verrerie Godard par un passage protégé sous la voie ferrée. Il est envisagé de valoriser cette voie, qui offre aujourd'hui une image un peu vétuste, en la traitant en rue mixte piétons + automobiles, pour la confirmer comme un trait d'union entre le canal et les commerces sur quai d'une part, les écoles et la Place du 11 Novembre ré-aménagée d'autre part.

- 5) • **Pour valoriser l'entrée Est sur la ville : poursuivre l'aménagement du Port de Saint-Thibault :**

L'entrée Est dans la commune se fait le long du Port de Saint-Thibault, après avoir enjambé le Canal du Nivernais et quitté Decize. Le grand terre-plein de l'ancien port a reçu un début de traitement paysager à l'initiative de Voies Navigables de France. La municipalité souhaite compléter cet aménagement à l'Est en créant un stationnement vers le rond-point pour bloquer les véhicules, en minéralisant le chemin de hâlage, en le jalonnant par un éclairage public, en dégagant une large pelouse pour les piétons.

Un ou des bâtiment (s) pourrai(en)t être édifié (s) dans la zone classée B1 au PPRI, sous réserve d'en respecter les prescriptions. Le reste de la plateforme, classée en A1, pourrait accueillir des équipements concernés par le port, le tourisme et les loisirs liés à l'eau.

## CONCLUSION

La bourgade née au 19<sup>ème</sup> siècle s'est développée au bord de la Loire et le long du canal pour acheminer le charbon des mines voisines et participer à la vie industrielle de ce territoire. Les activités industrielles et artisanales traditionnelles ont vécu, en même temps que la navigation fluviale a disparu. Mais il reste le site exceptionnel de la confluence de quatre voies d'eau et les collines vallonnées qui descendent depuis la forêt jusqu'à la Loire, plein sud. Les élus de Saint-Léger-des-Vignes veulent préserver, grâce aux dispositions du PLU, la qualité de ce site, favoriser l'animation du Bourg, conserver l'attractivité résidentielle de la commune, développer l'accueil touristique.

C'est le but des « orientations d'aménagement » résumées ci-dessus, qui peuvent valoriser les atouts et estomper les points faibles, à condition que – financièrement – les intentions puissent être transformées en chantiers opérationnels.

Saint-Léger-des-Vignes, le 29 septembre 2003